



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la création d'une voie verte le long de la RM17e11 sur la commune de Montferrier-sur-Lez**

Le projet de création d'une voie verte le long de la RM17e11 sur la commune de Montferrier-sur-Lez est soumis à la procédure d'enquêtes publiques qui se déroulera du lundi 20 juin 2022 à 8h30 au mardi 5 juillet 2022 à 18h00, soit pendant 16 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire ces enquêtes est Monsieur François XICOLA.

Pendant toute la durée de ces enquêtes publiques, les dossiers d'enquêtes seront déposés et consultables à la mairie de Montferrier-sur-Lez, aux heures d'ouverture des bureaux.

Commune	Ouverture	Horaires
Montferrier-sur-Lez	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi	08h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée des enquêtes :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montferrier-sur-Lez aux heures d'ouverture des bureaux ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
« Création d'une voie verte le long de RM17e11 »  
Hôtel de Ville  
4 Impasse du Château  
34980 Montferrier-sur-Lez

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences :
  - mardi 21 juin 2022 de 13h30 à 18h00
  - lundi 4 juillet 2022 de 13h30 à 18h00
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les conditions de consultation des dossiers d'enquêtes, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Montferrier-sur-Lez.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de Montferrier-sur-Lez pendant une durée d'un an à compter de la clôture des enquêtes publiques.